

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2021

### Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 30 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Monsieur le conseiller Jacques Frappier est absent.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2021 et celui de la séance extraordinaire du 25 février 2021 ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Dans le cadre de la gestion des documents municipaux, **la destruction de certains documents municipaux**, figurant sur une liste préparée à cette fin, et conformément au calendrier de conservation approuvé par BANQ, a été autorisée.
7. Suite à une inspection effectuée par un conseiller en gestion des risques, sécurité incendie et des lieux de **la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), l'assureur de la Municipalité**, il a été résolu à l'unanimité de faire en sorte que soient apportées les mesures correctives recommandées dans nos différentes installations.
8. Dans le secteur de l'administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

### Sécurité publique

9. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur la sécurité publique.
10. En information, la conseillère répondante du secteur, madame Claire Boucher, a mentionné trois points d'information. En premier lieu, à partir du 1er avril 2021, le *Code de la sécurité routière* permettra à un pompier, répondant à l'appel d'urgence d'un service de sécurité incendie, d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence. La décision de permettre l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers revient à la municipalité qui les emploie.

Ensuite, le Conseil de la Municipalité de Sainte-Ursule a accepté que ses pompiers soient rémunérés l'équivalent d'un minimum de trois (3) heures lors d'un incendie ou d'une fausse alarme sur son territoire et lors d'une intervention d'entraide sur le territoire d'une autre municipalité selon l'entente en vigueur.

Finalement, le service de sécurité incendie de Saint-Paulin est présentement en période de recrutement pour sa brigade et les personnes intéressées doivent s'adresser au directeur du service.

### **Transport**

11. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur du transport.
12. En information, le maire, monsieur Claude Frappier, a signalé que le ministère des Transports devrait tenir prochainement une rencontre concernant le remplacement du pont Allard (sur la rivière du Loup à la limite entre Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts) avec toutes les parties concernées ainsi que le député. Il sera question de la problématique du chemin du Bout-du-Monde lors de cette rencontre.

### **Hygiène du milieu**

13. **Une lettre de madame Céline Picard et de monsieur Yves Roux** a été déposée, laquelle allègue une problématique découlant des travaux d'infrastructures réalisés sur le chemin du Lac-Bergeron, en front de la propriété sise au 3700, chemin du Lac-Bergeron, a été déposée. Ce sujet sera traité lors de la séance d'ajournement du 11 mars 2021.
14. Dans le cadre du **plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé**, un portrait de la situation a été réalisé à l'automne 2020 à l'aide de données géomatiques existantes. Cependant, la MRC accepte de recevoir les demandes d'aide financière minimales de 2 000 \$ afin que soit réalisée la caractérisation plus précise de certains secteurs et ce, directement sur place. Des secteurs de Saint-Paulin ont été ciblés, dont certains se trouvent sur des terrains privés. Il a été résolu à l'unanimité de rencontrer les propriétaires concernés pour savoir s'ils pouvaient être favorables à participer à cette caractérisation conjointement avec la Municipalité.
15. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels de la firme *Écho-Tech H<sub>2</sub>O*, de Joliette, pour un montant forfaitaire de 1 900 \$ admissible à une réduction de 15 % si l'offre est acceptée avant le 15 avril 2021, et ce pour **faire mesurer l'accumulation de boues dans les étangs aérés de la Municipalité**.
16. La demande de participation au *Programme de Reboisement Social* de l'organisation *Arbre-Évolution*, sera traitée lors de la séance d'ajournement du 11 mars 2021.
17. Il a été résolu à l'unanimité d'enlever la bande de gazon qui se trouve en avant du Centre multiservice Réal-U.-Guimond, entre la bâtisse et le stationnement, et de **procéder à une plantation d'espèces d'arbustes qui attirent des papillons**.

18. Il a été résolu à l'unanimité de suivre **la recommandation du ministère de l'Environnement, faite aux municipalités** (surtout celles approvisionnées en eau souterraine), à l'effet de faire analyser l'eau de notre réseau de distribution d'eau potable pour le taux de manganèse. Deux (2) échantillons seront prélevés et les frais d'analyse, auprès de la firme *Eurofins | Environnex*, sont de 33 \$ par échantillon.
19. En information, la conseillère répondante du secteur, madame Laurence Requilé, a mentionné les six (6) points suivants :
- le courriel d'un chargé de projet chez *Nordikeau* en réponse à nos interrogations sur le volume de boues mesurées en 2020 dans nos étangs aérés compte tenu la vidange des étangs qui a été réalisée en 2019;
  - le courriel de l'inspectrice secteur municipal, CCEQ Mauricie au ministère de l'Environnement, en réponse à notre résolution concernant la conformité de notre écocentre municipal;
  - les informations concernant la boîte Zéro Déchets relativement à la récupération des masques jetables;
  - le dépôt de la note technique du service technique de la MRC concernant le rapport d'analyse hydraulique du cours d'eau Rivière-Saint-Louis;
  - elle a invité les citoyens à participer à l'activité *Maski se ramasse*, laquelle aura lieu au mois d'avril.

### **Santé et bien-être des citoyens**

20. Dans la mesure que la même autorisation soit donnée par le ministère des Transports et par la Sûreté du Québec, il est résolu à l'unanimité **d'autoriser la Maison de Jeunes Au Bout du Monde à tenir un barrage routier au 4-coins** le 25 juillet 2021, comme activité de financement.
21. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin appuie **la campagne Vers des collectivités durables** du *Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes* (Postes Canada).
22. Concernant **le programme d'entretien préventif du réseau avertisseur d'incendie pour l'Édifice municipal J.A.E.-Lafèche**, il a été résolu à l'unanimité que, pour un montant de 349 \$ taxes en sus, la soumission de la firme *Technic Alarme de Trois-Rivières* soit acceptée.
23. En information, le conseiller responsable du secteur, monsieur Mario Lessard, a donné les 2 informations suivantes :
- le courriel de l'Office des personnes handicapées du Québec relatant les défis des déplacements des personnes handicapées vers les sites de vaccination contre la COVID-19;

- le 11 mars prochain, se tiendra une rencontre concernant le chauffage à l'église.

### **Aménagement, urbanisme et zonage**

24. Après que le secrétaire-trésorier eût donné les grandes lignes du **second projet de Règlement no. 275** constituant la première modification du **Règlement de zonage révisé** no. 252, il a été résolu à l'unanimité de procéder à son adoption.
25. Après que le secrétaire-trésorier eût donné les grandes lignes du Règlement no. 276 constituant la première modification du **plan d'urbanisme révisé** no. 251, il a été résolu à l'unanimité de procéder à son adoption.
26. Après que le secrétaire-trésorier eût donné les grandes lignes du Règlement no. 277 constituant la première modification du **Règlement de lotissement révisé** no. 253, il a été résolu à l'unanimité de procéder à son adoption.
27. Après que le secrétaire-trésorier eût donné les grandes lignes du Règlement no. 278 constituant la première modification du **Règlement administratif révisé** no. 255, il a été résolu à l'unanimité de procéder à son adoption.
28. Le conseiller répondant du secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'autre information à transmettre.

### **Culture et loisirs**

29. Il n'y avait pas d'information à transmettre dans le secteur de la culture et des loisirs.

### **Autres sujets**

30. Bien que la séance se tenait à huis clos, les citoyens étaient invités à transmettre par écrit leurs questions et commentaires à l'attention du Conseil. Deux courriels ont été reçus :
  - Monsieur Ian Renière a signalé qu'il souhaiterait acquérir le terrain municipal du 2391, chemin de la Belle-Montagne etce, au prix de l'évaluation municipale;
  - Monsieur Sylvain Perron, président de l'O.T.J., a fait part d'un programme de subvention du MTQ pour la mise en place d'un service de vélos en libre-service.
31. En fin de séance, **madame la conseillère Laurence Requilé a signalé son intention de démissionner** et les autres membres du Conseil lui ont suggéré de reconsidérer son intention. Elle n'a pas remis sa lettre de démission durant la séance.
32. À 21 h, la séance a été ajournée au jeudi 11 mars à 20 h.